Les [illegible] qui étaient à la tête de mouvements révolutionnaires ont tous été arrêtés. Ali Pacha, chef du Conseil de Crète, Emin Pacha, chargé de juger les personnes arrêtées, est arrivé.

La reine d'Italie, s'étant particulièrement dans certaines missions de Bulgares et y a trouvé des objets de dynamite.

LA REVANCHE DU TAUREAU

Un picador blessé

Carbère (Espagne). — Au cours de la corrida qui a eu lieu hier à Figuéras, six taureaux ont été estoqués, cinq chevaux ont été tués. Le picador Marcia a été désarçonné et piétiné par un taureau. L'état du blessé est des plus graves.

DISPARITION MYSTÉRIEUSE

à la Cour de Vienne

Vienne, 5 mai. — M. Georges de Gyarlas, attaché au cabinet du grand-maréchal de la Cour, vient de disparaître d'une manière mystérieuse. M. de Gyarfas menait une vie très régulière, n'avait ni de dettes et était très consciencieux dans son service. Il était très bien noté dans le grand monde de Vienne. Sa disparition a produit une sensation pénible. On croit en général que le malheureux fonctionnaire a été victime d'un crime.

LE GRAND PHARE

de la République Argentine

Buenos-Ayres, 5 mai. — On vient d'inaugurer le grand phare récemment élevé à l'île de Penguin, et qui est visible à une distance de 24 lieues. Il est muni d'un appareil télégraphique relié avec le bureau des câbles d'Ouo Marino.

FAITS DIVERS

QUATRE ENFANTS EMPOISONNÉS

Messine, 5 mai. — Dans le village de San-Pietro-Patti, quatre enfants, âgés de trois à dix ans, ayant mangé des racines de chardon sauvage, que leurs parents avaient mises à sécher, sont morts empoisonnés. Les parents des malheureux enfants sont fous de douleur.

Le pays est consterné.

UN VOL DE 75,000 FRANCS

à l'enregistrement — La sacoche d'un garçon de recette — Messieurs suspects — L'enquête

Paris, 5 mai. — Un vol d'une extrême audace, sur lequel on avait jusqu'ici gardé le silence, a été commis, hier, dans les couloirs de l'enregistrement, rue de la Banque.

Il était deux heures de l'après-midi, M. Barroll, garçon de recettes, attendait au guichet un versement d'argent, pour le porter ensuite avec d'autres au ministère des finances. M. Barroll venait en instant sur un banc, placé en face du guichet, puis il toucha son bordereau et sortit. Mais à ce moment, le garçon de recettes s'aperçut que la sacoche qu'il avait en bandoulière était ouverte. Avec une émotion bien compréhensible, M. Barroll songea aussitôt à vérifier le contenu de son sac, et son émotion ne fit que s'accroître lorsqu'il constata que, sur sept paquets dont il était porteur, trois avaient disparu, qui contenaient chacun vingt-cinq mille francs.

M. Bartoli revint aussitôt au guichet, où il fit part de sa mésaventure; le commissaire de police de la rue d'Ambroise fut prévenu, et une enquête fut aussitôt commencée. Mais rien ne paraît pas avoir donné, jusqu'ici, de bien appréciables résultats.

M. Bartoli se rappelle seulement qu'il y avait, près de lui, à côté du guichet, deux messieurs bien mis et ayant l'allure d'étrangers. Malheureusement, comme ils ne se trouvaient pas devant la vitre, il fut impossible de décrire leur physionomie.

Cependant, à un moment donné, le garçon de recettes se trouva assis sur le banc, entre les deux individus, et il supposa que c'est à ce moment que le vol aurait été commis.

Ce qui tendrait à confirmer cette hypothèse, c'est que les voisins de M. Bartoli ont quitté l'enregistrement avant lui, et que l'un d'eux a été vu, par le suite, fuyant à toutes jambes, par la rue Paul Lelong, au point que l'un d'eux a violemment bousculé une dame.

ENFANT CARBONISÉE

Rodez, 5 mai. — A Cransac, une fillette demeurant avec ses parents dans le quartier de la Croix-Rouge, renversa une lampe à pétrole qui mit le feu à ses vêtements. La pauvre petite fut carbonisée. Elle mourut dans d'affreuses souffrances.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. :

62.731	98.047	379.359	33.873	408.018
416.282				

ACTUALITÉS

TULLES ET DENTELLES

à Caudry

Origine de la dentelle — Les inventions anglaises et françaises — Nottingham et Calais — Le Jacquard — L'introduction à Caudry — Diverses espèces de dentelles

La visite de M. Vincent, préfet du Nord, à l'usine Carpentier et Preux, — qui fabrique des tulles unis et grecs, des rideaux guipure, qui blanchit, teint et apprête les cotons et les soies — et à l'atelier Abilin-Wasson, où l'on fabrique de la dentelle, nous fait un devoir de dire un mot du tulle et de la dentelle mécanique.

Le tulle d'aujourd'hui ne ressemble ni de loin ni de près à celui de jadis. Il n'est plus un tissu, très mince et très léger, tirant son nom du chef-lieu de la Corrèze, où, contrairement à une opinion assez répandue, il n'a jamais été fabriqué un pouce de tulle.

Si, à son origine le tulle n'était qu'une sorte de résille très légère, à mailles hexagonales, il présente aujourd'hui des aspects les plus divers.

De même qu'il y a voiles et fagots, il y a tulle et tulle, ou plutôt il y a tulles et dentelles, car depuis l'invention du métier Jacquard, les genres uniques du tulle fabriqué sont de la dentelle.

Du bas à la dentelle

C'est en 1768 qu'un fabricant anglais de bas au métier, du nom de Hammond, en examinant des dentelles achetées par sa femme, imagina que, puisqu'il parvenait à faire des bas en jours, il pourrait réussir à fabriquer un tissu entièrement à jour.

Il eut le bonheur de mettre son idée à exécution et il obtint le tissu qu'il voulait du nom de tricot-dentelle.

Six ans plus tard, un Français, un simple ouvrier, Caillon, séduit par l'idée de Hammond, mit son système de fabrication avec tout de suite qu'il reçut de l'Académie des Sciences et de l'Administration une gratification de mille livres tournois et la maîtrise de bonneteur. Hammond, de son côté, comme on le pense, de nombreux imitateurs, qui ne tardèrent pas à perfectionner leur invention.

Au bombec de coton, il faut compter John Lindoy de Nottingham, qui complétait une sorte de métier à tulle en 1798 et surtout Heathcoat qui passe pour avoir été comme le véritable inventeur du métier à tulle.

Dès 1807, Heathcoat se mit à fabriquer des métiers à tulle, de telle sorte qu'en 1816, on avait construit 140 métiers de ce genre en Angleterre.

Très droits au début, les métiers avaient été successivement élargis, et vers 1816, on put leur appliquer, au lieu de travail de l'homme, la force motrice des machines à vapeur.

En 1823, lorsqu'expira le brevet d'Heathcoat, on se mit à monter des fabriques de tulle, presque partout en Angleterre.

L'importation en France

Quant à la France, elle n'avait guère suivi le mouvement; ce n'est, en effet, qu'au mois d'août 1816, que fut importé chez nous le premier métier à tulle, de fabrication anglaise.

Mais ce qui devait le rendre précieux en premier métier; quant au second, il échut à Calais en février 1817.

Mais ce qui décida de l'avenir de l'industrie du tulle en France, ce fut la première machine dite circulaire, qui fut montée à St-Pierre-les-Calais en 1821; c'est ainsi qu'en 1830, on pouvait compter en France quelque chose comme 1000 métiers; moins de six ans nous avaient suffi pour prendre une place marquante dans l'industrie tullière.

Mais, en 1841, et, en 1835, l'Europe possédait 6850 métiers à tulle qui produisaient annuellement 30 millions de mètres carrés de tissu, représentant 60 millions de francs; la France seule entraînait dans la consommation pour 25 millions de francs.

Nottingham qui peut être considéré comme le berceau du tulle mécanique, n'avait encore que toutes les autres villes d'Europe, puisque sa production représentait 47 millions de francs.

Les premiers métiers à tulle n'avaient que 16 pouces, les suivants atteignirent rapidement 36 pouces; de nos jours ils comptent couramment une moyenne de 170 pouces.

C'est en 1839 qu'on vit en France les premières machines importées d'Angleterre, qui faisaient le point d'esprit, c'est-à-dire le tulle dit à voilette, une petite mouche formant semé.

Mais si l'Angleterre a fabriqué le premier métier à tulle, la France peut revendiquer l'application au métier du Jacquard qui, ainsi qu'il est dit plus haut, permet de transformer le tulle le plus simple en dentelle la plus compliquée.

Le métier à tulle

La machine Jacquard qui ne devait être que l'accessoire du métier à tulle, en est devenue le principal. Grâce à elle, le métier à tulle, le « tevers » fait en dix minutes ce qu'une dentelleuse habile, en travaillant douze heures par jour, aurait de la difficulté à faire en six mois. L'application du Jacquard au métier à tulle valut une nouvelle extension à la fabrication française du tulle et de la dentelle.

La fabrication française

Dès 1846, on comptait en France 1800 métiers à tulle, dont la plupart fonctionnait à Calais et aux environs. La fabrication calaisienne employait en 1850, 80.000 kilogrammes de coton retors fin, produit en grande partie par les filatures françaises. Ces cotons transformés en tulles représentaient une valeur de plus de huit millions, ce qui mettait le tulle tant qui que façonné à 100 francs le kilogramme.

Caudry ne se mit à fabriquer du tulle que plus tard, après que ses habitants eurent pu se rendre compte des travaux de leurs voisins les cambrésiens, qui, eux non plus, ne furent pas au nombre des premiers fabricants de tulles et dentelles français.

Ce fut un ouvrier de Caudry, M. Toffin, qui travaillait à St-Pierre-les-Calais, qui eut l'idée d'acheter un métier et de le transporter dans son village natal, où la mise-d'œuvre était à bon marché; comme son initiative réussit, il eut vite des imitateurs.

A Douai, Calais et Saint-Pierre-les-Calais, Lyon, Lille, Cambrai, Caudry et beaucoup d'autres villes encore firent du tulle, il faut reconnaître que de nos jours l'industrie tullière s'est localisée.

On fait, — et vrai, un peu de tulle à Saint-Quentin, à Lille, à Seclin, à Lyon, et dans les environs de Caudry, fachy, Bethencourt, Beaumont, Troisvilles, etc., mais ces communes ne prétendent pour aucun genre du tulle qui : il y a aussi Roubaix et Tourcoing qui font de la dentelle sur « métiers bobinots », c'est-à-dire la guipure pour rideaux qui se fabriques aussi à Caudry; en certains endroits des Vosges, on manipule également le tulle puisqu'on en garnit de perles, mais il n'y a plus en France que deux villes où réellement s'industrie tullière soit en honneur et ces deux villes sont Calais et Caudry.

Dieu, l'importance de Calais, au point de vue de la fabrication du tulle est bien supérieure à celle de Caudry.

CAUDRY

Alors que Calais possède 68 usines renfermant 2000 métiers à dentelles produisant annuellement pour 100 millions de francs, dont les deux tiers sont exportés directement ou indirectement, Caudry ne possède que 27 usines renfermant 546 métiers, les leavers, les gres, les unis et les bobinots, produisant en moyenne chaque année pour 18 millions de francs, exportés pour les trois quarts en Belgique, en Hollande, en Suisse et surtout en Amérique.

Dans les manufactures unies la production ne dépasse guère 12 à 15 millions et dans les années de grande prospérité elle peut atteindre 25 millions.

Le nombre des ouvriers et ouvrières occupés dans les usines est de 3,500; celui des personnes employées aux diverses manipulations que nécessite la dentelle dans la ville et les campagnes environnantes s'élève à 2,500. Sur les 27 usines dont il est question plus haut, 15 ont une importance considérable. 460 fabricants figurent à l'annuaire.

La valeur approximative du matériel est de 10 millions, celle des usines et moteurs de 3.400,000 fr., celle des accessoires d'un million.

En général, Calais ne produit que des articles fins et d'un prix élevé, tandis que Caudry semble se spécialiser dans les articles ordinaires vendus très bon marché, ainsi que dans les qualités moyennes avec un achèvement vers des qualités plus fines.

Les progrès de fabrication

Depuis un siècle, les différents genres de tulles et dentelles ont extraordinairement varié.

En 1765, on était arrivé à faire du tulle de soie à mailles hexagonales, dit tulle de Lyon; c'était le bon moment pour les ouvriers tullistes qui étaient payés alors de 15 à 20 francs par jour.

Jusqu'en 1815, on fit beaucoup de tulles à mailles fines, employés surtout en noir pour châles, voiles, mantilles, etc., qui étaient demandés en très grande quantité par l'Espagne; on fit aussi des tulles qui succédèrent au tulle point et qui eut une très grande vogue.

En 1826, lorsqu'on eut installé à Lyon, le premier métier anglais à tulle, on ne mit à employer des fils de soie extra-fins qui firent un tulle si léger, si diaphane qu'on le nomma tulle gaze et tulle illusion.

En 1830, on fit le tulle de Bruxelles qui yit le jour; au même moment, Cambrai, puis Lille, se mirent à fabriquer le tulle de soie; puis Calais se mit à faire des blondes de soie blanches et soires imitant la véritable blonde de Caen.

Enfin, en 1850, on commença à fabriquer en soie, des tulles brochés ou fausses dentelles, qui peuvent rivaliser avec les dentelles de Caen, de Bayeux, de Chantilly, de Valenciennes, etc., pour la beauté des dessins et l'aspect à distance et à des prix bien fort moins élevés que les véritables.

Bref, en 1863, on comptait huit sortes de tulles.

Les tulles divers, en fleets, points de Paris, fantaisies destinées à la lingerie, dentelles variées à l'intui, à des prix très modérés.

Les tulles Valenciennes, imitations de la dentelle du même nom, en 10 et 14 points.

La dentelle dite de Calais en 14 et 16 points, ou bien belle dentelle pour robes et mantilles.

Le tulle Nouville, entièrement tissé, brodé et brodé au métier.

Le tulle Nouville, en 40 et 41 points, brodé à la Jacquard, puis brodé à l'aiguille avec un fil de lin.

Le tulle Nouville, entre 14 et 16 points pour lingerie.

Le tulle broché, grande largeur imitant la guipure, dit point de Venise et servant pour l'ameublement.

Le tulle brodé, guipure en 3 et 4 mètres de largeur sur métiers 10, 12, 14 et 16 points avec dessins à bouquets et grands ramages brochés mécaniquement, puis brodé à la main avec un fil mercerisé ou de soie.

Depuis 1862 les genres se sont modifiés ou augmentés.

Il en sera la preuve par la nomenclature des articles fabriqués par Calais et par Caudry.

Calais fabrique les imitations de blonde espagnole, les genres Chantilly, Bayeux, Alençon, Malines, Guipure, Bretonne, Malines, les Valenciennes, le point de Paris, le point à l'aiguille, l'application de Bruxelles, les tulles pour voilettes, etc., etc.

Caudry s'était contenté d'abord de fabriquer les genres unis les plus simples; puis, vers 1855, le perfectionnement du métier et l'habileté de ses ouvriers lui avait permis de faire le point d'esprit, un petit point sur fond de tulle. Après 1860, il aborda la voilette et la dentelle de soie. Les genres brochés firent leur apparition en 1875; le tulle grec et la dentelle Bobinot survirent en 1875.

Aujourd'hui Caudry produit des tulles provenant des unis et des genres du temploi est bien connu; ces derniers à gros réseaux, sont employés notamment pour les moustiquaires et les enfourrages de lits dans les pays chauds; des dentelles espagnoles pour fichus, mantilles, voiles, etc.; des Valenciennes, des dentelles de 16, 20, 25 centimètres pour abat-jour; des dentelles pour confections de robes de soirées, Chantilly légères pour modes; des guipures communes pour jupons, des voilettes, de la dentelle pour fichus, de la dentelle spéciale pour la couture, des dentelles étroites pour coupées, des babyseuses, des dentelles pour garnir des éventails et les corsets, des lazes de tulle de soie pour ceintures des morts et enfin les guipures pour ameublement, les rideaux, les couvre-lits; les dérodons, les bandes, etc.

Voilà passée en revue toute la série où a peu près des tulles et des dentelles mécaniques en laine, en soie ou en coton.

Nos lecteurs, et surtout nos lectrices, qui ont l'habitude de consulter les catalogues des magasins de nouveautés et de lingerie trouveront peut-être dans ces brochures, des dénominations que nous n'avons pas indiquées.

Qu'elles en tirent par elles-mêmes les déductions que nous avons commis des omissions, mais plutôt la conclusion que, puisqu'une même personne peut avoir plusieurs prénoms, une seule dentelle peut être baptisée de plusieurs manière, car les parrains ne manquent pas, depuis celui qui l'a créée jusqu'à celui qui la vend.

Paul MARLIÈRE.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Tirage financier du 5 mai 1903

VILLE DE PARIS (1875)

Le numéro 327.038 gagne 100.000 francs.
Le numéro 144.795 gagne 50.000 francs.
Les trois numéros qui suivent gagnent chacun 10.000 francs :

85.360	— 70.362	— 363.542.

Les trois numéros qui suivent gagnent chacun 5.000 francs :

191.369	— 245.213	— 352.500 — 55.354.

Les 25 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

426.276	— 463.857	— 283.649	— 99.603	—
38.849	— 70.500	— 490.956	— 411.883	—
47.286	— 342.841	— 426.563	— 419.778	—
436.916	— 440.649	— 318.331	— 414.509	—
429.115	— 353.625	— 421.409	— 410.917	—
47.039	— 425.391	— 329.734	— 445.673	—
257.195.				

CRÉDIT FONCIER

Foncières 1879

Le numéro 773.697 gagne 100.000 fr.
Le numéro 1.730.463 gagne 100.000 fr.
Le numéro 1.562.095 gagne 25.000 fr.
Les deux numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr. : 325.007 — 166.606.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. :

488.398	— 689.376	— 1.553.539	— 1.286.746	—
840.325				

Foncières 1885

Le numéro 84.632 gagne 100.000 fr.
Le numéro 473.958 gagne 25.000 fr.

Chronique Régionale

M. LE PREFET DU NORD

à Clary et à Caudry

(De notre envoyé spécial)

N. Vincent, préfet du Nord, qui avait quitté Lille en matin pour venir présider les opérations du Conseil de révision du canton de Clary, est arrivé à Clary par le « Cambrésien, en compagnie de MM. Grand, conseiller de préfecture; Banc, sous-préfet de Cambrai; Lozé, député; Boisson, conseiller général; Flinois et Lepouse, conseillers d'arrondissement.

Il a été reçu à sa descente du train par M. Bouillet, maire de Clary, entouré de ses adjoints et conseillers municipaux.

Après l'échange des souhaits de bienvenue et des remerciements, ces messieurs se sont rendus à la mairie, pour les opérations du conseil de revision.

Celles-ci se sont effectuées sans le moindre incident de 10 heures ½ à 12 heures un quart.

Puis, aussitôt après, entre les personnages plus haut cités M. le lieutenant-colonel Genin du 145, M. le sous-intendant Hoguin de Maubeuge, M. le capitaine-major Lombard, Tribe et Jeanid, M. le commandant de recrutement Breton d'Avesnes.

M. Delcroix, conseiller général du canton de Carnières, etc.

430 jeunes gens ont été examinés; les trois quarts environ ont été déclarés bons pour le service.

L'issue des opérations, M. Vincent et les personnages officiels se sont rendus à l'hôtel Dumeau, où, un peu avant une heure, a été servi un copieux vin d'honneur auquel assistaient environ 60 convives, parmi lesquels nous avons remarqué : MM. Chevalier, inspecteur des écoles primaires; Mayot, receveur des postes; Girardeau, percepteur; Thiery, receveur des contributions indirectes; Mathurel, Dieret, Jean, chefs du service des sucres; Midet, receveur municipal.

M. Tiennot, délégué cantonal et membre de la Chambre de commerce, M. Wanecq, suppléant du juge de paix, M. Videt, commissaire de police, les instituteurs et les institutrices, etc., etc.

M. Février souhaite la bienvenue et présente son conseil municipal à M. Vincent.

M. Vincent dit qu'il est enchanté de venir à Caudry à une époque où la ville est en pleine prospérité. Il rappelle la dernière élection législative qui vit en opposition MM. Lozé et Février.

Il les félicite de leur attitude correcte et nette. Les heures de luttes sont passées, et il est heureux de constater qu'il ne reste ni vainqueurs ni vaincus, et il ne doute pas que rejoint d'un succès républicain conforme aux désirs des électeurs de la grande cité cambrésienne.

M. Lozé remercie M. Vincent des paroles si aimables qu'il vient de prononcer.

Il rappelle la conduite franche et loyale de son ancien concurrent, M. Février, qui a eu pour conséquence le ralliement de nombreux socialistes et, tendant la main à M. Février, il scelle de nouveau leur alliance dans une cordiale étreinte.

Les applaudissements éclatent de toute part. Les présentations commencent. Vont successivement présenter leurs hommages à M. Vincent les membres du bureau de bienfaisance, les administrateurs de l'hospice, le secrétaire et les employés de la Mairie, le receveur municipal, le préposé en chef de l'octroi, l'inspecteur des viandes, le directeur de l'école de filles, le percepteur, le receveur des postes, le receveur des contributions indirectes;

Le chef du service des sucres du Petit-Caudry et le chef du service des sucres de la gare du Nord, le receveur buraliste, l'architecte communal, les officiers de la Compagnie des sapeurs-pompiers, les délégués de la pharmacie, de la société des trompettes, des jeunes prévoyants de Caudry, des sociétés de gymnastique l'Active et la Revanche Caudrésienne, des sociétés de secours mutuels l'Union des ouvriers et l'Union des ouvriers tullistes, etc.

Pour tous M. Vincent a un mot très aimable; il s'enquiert avec beaucoup longuement avec les délégués des deux sociétés mutualistes.

M. Février, mairie, prononce un discours, qui est très chaudement accueilli. Après avoir dit la vive satisfaction qu'éprouve la population cambrésienne à l'annonce de la visite du premier représentant du gouvernement de la République dans notre département, il expose les desiderata de la ville. Il dit l'urgence nécessité que « nous pose de faire aboutir certains projets à l'étude et plus particulièrement ceux des écoles.

La ville a été supporter de grandes charges en des dernières années et s'impose de lourds sacrifices pour la réfection des trottoirs, le pavage, la création d'un hospice, etc.

Il est juste que l'Etat et le département lui viennent en aide. Certes, Caudry a la tête une municipalité socialiste, mais républicaine avant tout. Le socialisme est le but, la République le moyen.

Il espère donc que le préfet du département et le député de la circonscription feront tout leur possible pour faire aboutir les grands projets à l'étude. Il termine en levant son verre à M. Vincent.

Le champagne pétille dans les coupes qui sont vidées à la santé de M. Vincent.

M. Vincent remercie cordialement M. Février de ses paroles aimables qui devraient s'adresser non à la personnalité fugitive du préfet, mais au gouvernement de la République qui, lui, est durable.

Il se rend compte des besoins de Caudry, une ville neuve qui a vu prospérer l'industrie textile et qui a eu de grandes dépenses à supporter tout d'un coup. Il donne l'assurance que l'Etat et le Département contribueront pour une part importante des dépenses énormes que Caudry va avoir à supporter.

Il termine en disant que le socialisme ne l'effraie pas, parce qu'il y a encore des différences entre les républicains socialistes et les socialistes républicains. Il souhaite d'être de bonne foi et de s'entendre.

Les applaudissements éclatent encore; les coupes sont vidées de nouveau; la musique, massée sous les fenêtres, joue la *Marseillaise*, et, après un long discours de M. Pierre Bauchon, conseiller général; et la réponse de M. Vincent, la réception prend fin.

M. le Préfet et les personnages officiels vont visiter dans la salle du Conseil, l'Exposition des travaux des élèves de l'école de dessin.

Il y a là soixante dessin décorat.fs industriels de guipures, de dentelles, de tapisserie, de mise en carte, de construction, etc., qui font grand honneur à l'école subventionnée par l'Etat et par la Ville, et qui crée depuis trois ans, possède déjà une centaine d'élèves et qui fait aussi grand honneur à son directeur, M. Bigeon et à ses dévoués collaborateurs, M. Hernaux, pour la guipure, M. Felix Robin, pour la dentelle, M. Desoulieux pour la construction.

Avant de quitter l'Hôtel-de-Ville, M. Vincent n'a n'ailleurs pas manqué ses félicitations à M. Bigeon.

***

La pluie tombe toujours. Les personnages officiels reprennent place dans les voitures et la théorie des équipages se rend à l'école de la rue Pasquart, dirigée par Mlle Bailly.

M. Vincent pose de nombreuses questions à la sympathique directrice et à ses dévouées collaboratrices; il s'intéresse aux nombreuses modifications qui doivent être apportées aux écoles. Paternellement, il interroge plusieurs bambins, roses, joufflus, blonds, roux, châtains, bruns et à la satisfaction de tous, il accorde des jours de congé.

Au plus grandes élèves, les questions prennent un ton plus de fond, de sérieux. Tout-à-coup M. Delcroix, le sympathique conseiller général du canton de Carnières, qui a le mot pour rire, souffle à une grande blonde timide :

— Tu vas chercher le bouquet de fond de dix sous. Et la timidité des grands yeux innocents que les plumes qu'il faut préférer ce sont celles qu'on met sur les chapeaux.

De la rue Jacquart, le cortège des voitures se rend à l'atelier Oblin-Wasson, située à l'atelier Piet-Pastry.

La maison Oblin-Wasson qui fait le bel article, la belle dentelle, possède, avec ses sept métiers, une installation absolument moderne.

Tous les métiers sont en marche et M. Vincent peut rétablir à nouveau, comme à la fabrication de la belle dentelle. M. Oblin-Wasson fait avec une bonne grâce charmante les honneurs de sa maison et répond fort aimablement à toutes les questions qui lui sont posées.

Nous apprenons ainsi que sa maison a obtenu une médaille de bronze à l'Exposition Universelle de Paris et qu'elle exposera prochainement à l'Exposition Universelle de Paris de 1900.

Après avoir admiré d'accortes jeunes filles, rivet et décrocher le tulle avec une dextérité extraordinaire, M. Vincent prend congé de M. Oblin-Wasson pour aller visiter l'école des garçons et la rue Victor-Hugo, dirigée par M. Lebas, et l'école de la place Théry, dirigée par Mme Ternisien.

C'est la course aux écoles sous une pluie persistante. Et elle ne diminue pas plus d'agrandissement et de construction que porte avec lui M. l'architecte communal. Mais 5 heures ½ sonnent, il reste encore au numéro au programme, la visite à l'importante usine Carpentier et Preux.

Cette usine monstre, qu'on appelle le *Transvaal* du Nord, qui, il y a trois jours, dirigée par Carpentier et Preux, successeurs de M. Victor Carpentier, sur un vaste terrain — tout le mercu représente 25 hectares qui dans quelque temps seront couverts de jolies ouvrières — siloé entre la route du Cateau à Cambrai et la rue d'Avesnes qui va rejoindre la route du « Jeunes-lis ».

Elle occupe 800 ouvriers et ouvrières indépendamment de ceux qui travaillent chez eux.

Elle possède 50 métiers. La machine à vapeur de 800 chevaux. La dynamo commande des milliers de lampes à arc et à incandescence. Il n'y a pas d'accumulateurs, le machinisme roule nuit et jour.

L'usine Carpentier et Preux qui fabrique des tulles unis et grecs, des rideaux guipuré, qui blanchit, teint et apprête des cotons et des soies est la plus importante, est-il besoin de le dire de tout Caudry.

Au moment où M. Vincent en franchit le seuil, tout le monde est à son poste et pendant près d'une heure les personnages du préfet visitent, sous la conduite de M. Carpentier, l'atelier de fabrication des tulles grecs et unis et celui de manchonnerie, les ateliers des dégraisseurs, de la manutention, de la retorderie de coton, de la confection, du blanchiment, de l'apprêt où la température est de 52 degrés, de la teinture, des machines, des décorations, de l'électricité, de l'expédition, etc., etc., c'est tout un monde où M. Vincent ne cache pas son émerveillement.

Mais l'heure du départ a sonné. M. Vincent remercie M. Carpentier, qui lui remet un petit souvenir de sa visite; de même que M. Oblin-Wasson lui avait offert un spécimen de l'industrie de sa maison.

On presse les adieux et fouette cocher, à la gare.

Si pour le quai, nouveaux adieux, brusques ceux-ci car le train attend depuis quelques minutes déjà.

Il est près de huit heures lorsqu'on touche arrêt à Douai.

M. Vincent s'achemine vers Lille pour prendre un repos bien gagné.

Comme feu Titus, de laborieuse mémoire, il n'a pu perdu sa journée. Nous son plus, du reste.

Paul MARLIÈRE.

La question des Houblons

Les délégués houblonniers de la région de Bouzies nous adressent la communication suivante :

Monsieur le Directeur du *Progrès du Nord*,

La société des Agriculteurs du Nord se réunit aujourd'hui, mercredi, à Lille. A l'ordre du jour de sa réunion, ne figurent pas la question des droits sur les houblons, qui a eu les honneurs d'une longue discussion à la dernière session du Conseil général; mais, nous pouvons compter que cette question d'intérêt général et de grande actualité, ne saurait laisser indifférente la société des Agriculteurs du Nord, et nous ne doutons pas qu'elle ne la traite.

Ce étant, nous croyons utile d'appeler toute l'attention des membres de cette assemblée sur quelques considérations :

MM. les Ministres de l'Agriculture, du Commerce et des Finances, dans le but de protégeris culture des houblons français qui est en détresse et de répondre aux vœux émis par l'Allemagne — lesquels, on le sait, sont de 87 fr. 50 — demandent au Parlement un droit d'entrée égal de 87 fr. 50 par 100 kilos sur les houblons étrangers.

La propositions des ministres a suscité un conflit entre certaines gros brasseurs et les cultivateurs qui, comme, le « lire consommateurs » leur tour, mal esclaires sur leurs intérêts, sont intervenus.

Résumons donc brièvement les arguments de chacune des trois parties :

1. *Les brasseurs* repoussent ce droit de 87 fr. 50, parce qu'ils ont besoin, disent-ils, du houblon allemand dans les fabrications de certaines bières et parce que le nouveau droit aurait, selon eux, pour conséquence d'augmenter le prix de la bière. Et puis ce serait protéger d'une façon exagérée le houblon par rapport au blé par exemple.

Ils estiment que l'intérêt de nos houblonniers serait plutôt de chercher à améliorer la culture du houblon et notamment de faire disparaître le houblon mâle.

Si les houblons allemands sont absolument nécessaires, ajoutent-ils, les fabricants de bière, il est bon de savoir que ces bières, toujours vendues très cher, sont protégées par un droit de 43 fr. 50 à l'hectolitre. Ce sont, au reste, des bières d'exception.

De plus, les houblons français qui jadis servaient exclusivement à la fabrication de toutes les bières — et les bières d'exportation — sont encore aujourd'hui ceux le plus employés. Ce serait un malheur si la culture du houblon en France devrait être abandonnée, car la brasserie française deviendrait alors tributaire de l'Allemagne qui pourrait monter toutes les exigences.

Qu'on ne nous parle pas d'une augmentation possible du prix de la bière, puisque le droit de 87 fr. 50 n'arriverait à augmenter le prix de l'hectolitre de bière que de 0.10. Qu'est-ce que ce grand brasseur, le « lire consommateurs » dit, mais, en définitive, le bénéfice des boissons hygiéniques qui a profité si largement aux brasseurs.

Il n'est pas davantage possible d'assimiler la production du blé à celle du houblon : la culture de ce dernier étant d'un prix de revient très élevé et plus le droit de 7 francs sur le blé n'a jamais eu pour conséquence de faire augmenter le prix du blé de 7 francs; soit cours « simplement déclaré affirmé. à peu de chose près.

Pour ce qui est de l'amélioration de la culture du houblon, nous pensons qu'avant, il appartiendra de plus différents, encourageront la cultivateur à soigner davantage ses produits, puisqu'il sera directement intéressé.

Et d'ailleurs que l'on ne fulgne pas de déprécier la valeur de nos houblons qui souvent vont en Allemagne recevoir l'estampille pour revenir en France après avoir subi des mélanges et être consommés par le brasseur comme les houblons allemands. Nous n'avons pas de noms à donner, mais nous pourrions citer des gares où de telles expéditions sont faites.

2. *Les houblonniers*, eux, perdent de l'argent et la preuve c'est que la culture a diminué de moitié dans le pays.

Ainsi que l'a dit M. Evrard Eliez commentant le vœu de M. Cartineau devant le Conseil Général, où certains conseillers ont trop oublié, qu'ils étient brasseurs, la moyenne du prix de revient pendant le dernier ball à été de 1.200 à 1,250 fr., tandis que la moyenne du prix de vente n'a été que de 1.130 fr. Ils ont donc droit à une protection efficace et le droit de 87 fr. 50 leur donnerait satisfaction.

Tandis que le droit de 60 fr. voté à titre d'amendement au Sénat, serait trop insuffisant, puisqu'il n'augmente le prix du houblon que d'environ 5 fr. par 50 kilogs. Il ne répondrait pas du tout au droit voté par l'Allemagne et pourrait faire croire que le projet du gouvernement est exorbitant.

3° *Les consommateurs* auraient tort de penser qu'ainsi qu'il l'annonce, ils seront tous les frais de la guerre : la différence pour un hectolitre de bière ne devant être pour le brasseur que de 10 centimes, s'il n'emploie que le houblon allemand, la bière ne peut du fait augmenter.

Les brasseurs se sont adressés aux Chambres de commerce, composées en majorité d'industriels et de brasseurs. L'agriculture comprenant l'ensemble de toutes les cultures et le houblon étant cultivé en France, pour que sa production soit augmentée, améliorée et rémunérée, nous autres houblonniers nous sommes en droit de compter sur la Société des Agriculteurs du Nord pour prendre en main une question intéressant les appuyer de toute son autorité en donnant son approbation pleine et entière au droit de 87 fr. 50 proposé par le Gouvernement.

Les délégués houblonniers de la région de Bouzies.

(Suivent les signatures).

DEUX FILLETTES

frappées par la foudre

A CONDÉ-MACOU

Londi, vers 9 heures de l'après-midi, au plus fort du violent orage qui s'est abattu sur notre *région*, deux fillettes suivaient le grand-route qui va de Condé à Bonsecours, frontière de Belgique.

C'étaient la petite Cauvain, âgée de 11 ans, dont les parents, plus connus sous le nom de « Meningue », tiennent un estaminet à proximité du monument funéraire, que Mlle Cauvain a fait ériger sur le bord de la route : l'enfant était accompagnée d'une petite compagne âgée de 9 ans.

Les deux fillettes revenaient de l'école des sœurs à Mâcon.

La petite Cauvain n'était plus qu'à une centaine de mètres de la chaumière de ses parents et l'autre enfant se trouvait à 150 mètres environ de la maison familiale, au « Chêne Pipelet » lorsque, du coup, au milieu des coups de tonnerre qui se succédaient avec une intensité *rupion et que les échos d'alentours renvoyaient* avec un fracas épouvantable, un violent éclair déchira la nue et la foudre tombe sur les deux enfants.

La petite Cauvain fut tuée sur le coup; quant à l'autre fillette elle fut frappée de paralysie et perdit l'usage de la parole.

On juge du désespoir des infortunés parents lorsqu'ils apprirent l'effroyable malheur qui les frappait.

Dernière Heure

Projets de réception concernant M. Loubet

Londres, 5 mai. — Le lord maire s'occupe dès maintenant, de l'organisation du grand banquet qui sera donné par la cité à M. Loubet, auquel seront invités les ministres, les notabilités financières et commerciales de la cité, le commandant en chef lord Roberts et plusieurs généraux, les lords de l'amirauté et nombre de représentants du monde politique, de la littérature, des sciences et des arts.

M. Loubet sera le premier hôte de distinction auquel un banquet sera offert dans l'historique salle du Guydhal, depuis la réception triomphale faite à M. Chamberlain à son retour de l'Afrique du Sud.

Troubles à Nancy

Nancy, 5 mai, soir. — Le parquet de Nancy a fait une descente à Lunéville, dans des Oblats pour constater l'état-civil des prêtres décidés à la résistance. Les brigades de gendarmerie de Nancy, d'Haroué et de Vezelise prêtaient main forte aux magistrats.

Devant le couvent et la basilique stationnaient quelques femmes et quelques curieux; ces derniers armés de bâtons frappèrent aux vitrages dès qu'apparurent les gendarmes. Les chevaux effrayés se cabrèrent, il en résulta un mouvement de panique.

La gendarmerie fut obligée de charger la foule. Le brigadier de gendarmerie Everart reçut un coup de bâton au visage. Il est dit tête. *Les manifestants criant :* « Vive la liberté, vive l'armée ! etc.

Un escadron du 5e chasseurs, venu de Neufchateau a dégagé les Expulsants.

Le cap taine de gendarmerie parlementa avec le père recteur, puis le procureur de la République et sa suite pénétrèrent dans le couvent sans incident, les manifestants qu'ils avaient amené. Cinq religieux furent arrêtés dans le couvent.

Les brigades des magistrats, les gendarmes ont dû enlever deux barricades composées de charrues, fagots, etc.

Deux brigadiers de gendarmerie ont été blessés.

Guillaume II à Rome

Rome, 5 mai. — Ce soir a eu lieu au Quirinal, un dîner de famille après lequel les souverains assisteront à une réception officielle donnée au musée du Capitole. Les princes impériaux quitteront Rome dans la soirée pour Berlin.

Le départ de l'empereur est fixé à demain soir.

Les cris séditieux en Espagne

Madrid, 5 mai. — Le procureur du tribunal suprême vient d'adresser aux procureurs de toutes les cours une circulaire pour leur enjoindre d'exercer des poursuites contre tout délit qui s